



AGENCE IMMO

GESTION | LOCATION | TRANSACTION | SYNDIC

BAREME TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires TTC (TVA 20 %) <i>Mandat simple</i>	Honoraires TTC (TVA 20 %) <i>Mandat exclusif</i>
0 € à 65 000 €	5 000 €	4 500 €
65 001 € à 100 000 €	7,50 %	7,00 %
100 001 € à 150 000 €	7,00 %	6,50 %
150 001 € à 200 000 €	6,50 %	6,00 %
200 001 € à 300 000 €	6,00 %	5,50 %
Au-delà de 300 000 €	5,50 %	5,00 %
Garage / Box / Parking 10,00 %		

BAREME LOCATION

LE DECRET N° 2014-890 DU 1ER AOUT 2014 RELATIF AU PLAFONNEMENT DES HONORAIRES IMPUTABLES AUX LOCATAIRES.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	<ul style="list-style-type: none">➤ 10 € le m² pour les « zones tendues* » (Lyon)➤ 12 € le m² pour les « zones très tendues* »➤ 8 € le m² pour le reste du territoire*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<ul style="list-style-type: none">➤ 3 € par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du propriétaire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	<ul style="list-style-type: none">➤ 13 € par m² (avec un minimum de 1 mois de loyer Hors Charges TTC)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	

*Cette Liste figure en annexe du décret N°2013-392 du 10 mai 2013

BAREME GESTION

▶ Service Initial	6 %	H.T
▶ Service Confort	7 %	H.T
▶ Service Privilège	8 %	H.T

Les pourcentages indiqués sont à valoir sur le montant de l'encaissement (loyer charges comprises).